

Avis voté en plénière du 10 octobre 2012

# La valorisation de la forêt française

## Déclaration du groupe de l'artisanat

Alors que la France est l'un des pays les plus boisés d'Europe, elle souffre d'un retard considérable dans l'exploitation et la valorisation de ses ressources forestières. Le rapport, riche et bien construit, souligne ce déséquilibre. Pourtant la demande, grâce aux innovations et à l'attrait des matériaux naturels d'une part, et aux besoins en économie d'énergie d'autre part, croît de façon exponentielle, aggravant le déficit de notre balance commerciale sur la filière bois.

Il est donc essentiel de tirer pleinement parti de l'atout de notre forêt et de tout le potentiel économique, social et environnemental qu'elle représente sur l'ensemble du territoire.

Le groupe de l'artisanat salue le pragmatisme de l'avis qui recense les handicaps et les enjeux de la filière-bois, pour formuler des propositions afin de la rendre plus productive et compétitive, avec 2 orientations fortes :

En amont, accroître la mobilisation des ressources forestières disponibles en encourageant les propriétaires à se regrouper et à s'inscrire dans des projets de développement locaux, en valorisant mieux les bois français à travers des dispositifs de labellisation et de certification, mais aussi en soutenant les investissements d'équipements autant que la formation.

En aval, dynamiser notre production forestière autour de la transformation et la valorisation du bois, grâce à une plus grande synergie entre les acteurs de la filière.

Pour l'artisanat, cela suppose, en premier lieu, d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande.

Aujourd'hui, les scieries françaises ne sont pas en mesure de fournir du bois répondant aux besoins des entreprises de construction en termes de caractéristiques, de format et de qualité.

Il faut une incitation des scieries à investir dans des équipements plus modernes, en leur facilitant l'accès aux financements d'OSEO ou en les encourageant à mutualiser leurs moyens, tout en leur assurant une plus grande sécurité et lisibilité d'approvisionnement via une contractualisation avec les producteurs.

Ces évolutions, en renforçant les liens entre producteurs et transformateurs, devraient favoriser l'utilisation du bois d'œuvre français par les professionnels de la construction comme par les menuisiers ou les agenceurs, et générer de l'emploi dans les territoires.

Pour l'artisanat, il convient, en second lieu, de saisir l'opportunité prometteuse que représente en particulier la construction, pour le marché du bois.

Si la construction-rénovation en bois connaît un fort développement, en raison de ses propriétés d'isolation, elle ne représente encore qu'une part minoritaire du secteur du bâtiment.

L'offre en ce domaine doit donc être davantage structurée et organisée.

Pour cela, il faut tout d'abord augmenter, à travers la formation initiale et continue, le nombre de professionnels possédant les qualifications requises pour réaliser des constructions-bois offrant toutes les performances attendues par le consommateur.

À cet égard, il importe également de mieux informer les jeunes sur les perspectives professionnelles de ce secteur, en lien avec la montée en puissance de l'économie verte.

Il faut ensuite encourager les initiatives des organisations professionnelles dans la mise en place de labels qui, à la fois, attestent des compétences en matière de construction ou rénovation en bois, mais aussi donnent aux consommateurs une meilleure visibilité sur les professionnels qualifiés.

Enfin, pour mobiliser la richesse de nos forêts, l'avis souligne, à juste titre, la nécessité d'une plus grande synergie entre les acteurs, gage d'une meilleure coordination de toute la filière.

Approuvant ses orientations et partageant son souci de construire une stratégie nationale au service de l'ensemble de la filière forêt-bois, le groupe de l'artisanat a voté cet avis.